



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6476
25 juin 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME, EN DATE DU 24 JUIN 1965, ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LE SECRETAIRE GENERAL
ADJOINT DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS

Conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après, pour l'information du Conseil de sécurité, le texte d'une déclaration publiée par le Comité spécial de l'OEA au sujet de l'article de Richard Eder paru dans le New York Times de ce jour : "Le Comité spécial de la Dixième Réunion a pris acte des informations publiées ce jour au sujet d'un prétendu programme de tutelle mis au point par l'OEA, qui devrait être rendu public la semaine prochaine et imposé à la République Dominicaine. Le Comité nie catégoriquement l'exactitude de ces informations. Ni le Comité ni l'OEA n'ont à aucun moment envisagé un plan de tutelle. Le seul but du Comité est de faire en sorte que les Dominicains se gouvernent eux-mêmes. Le Comité a examiné plusieurs autres propositions qui lui ont été faites au cours des entretiens préliminaires qu'il a eus, mais ses vues concernant la solution pacifique de la crise dominicaine sont celles qu'exposent les propositions présentées le 18 juin au peuple dominicain et aux parties au différend. Des observations touchant ces propositions ont été faites par les parties au différend, ainsi que par un grand nombre d'autres groupes et de particuliers, et le Comité les étudie actuellement".

Veillez agréer, etc.

Le Secrétaire général adjoint de l'Organisation
des Etats américains,

(Signé) William SANDERS

65-15782

